

SAINTE-EUPHEMIE



# La Gazette de la Tour

## Lettre d'information n°17 - Août 2016

### Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi :  
13h30 - 17h00

Mardi :  
16h00 - 19h00

Jeudi :  
8h30 - 13h00

Vendredi :  
15h - 19h00

Samedi :  
Sur rendez-vous

Fermée  
du 8 au 13 Août

Bonjour à tous,

La lettre d'info de l'été arrive à la transition des vacances entre juilletistes et aoûtistes. Quel que soit votre actualité, je souhaite à chacun des moments de repos et pause dans notre quotidien annuel bien mouvementé parfois.

A noter cette année, le rendez-vous avec le Tour de l'Avenir pour le dimanche 21 août avec un circuit qui emprunte la route de Trévoux, la route d'Ars puis la route de Misérieux et ce à quatre reprises.

Important à prendre en compte : l'arrêté interdisant les feux dans la commune afin de préserver la qualité de vie de chacun. Les déchetteries doivent être utilisées pour les apports de déchets verts notamment.

L'aménagement de l'entrée de l'école Antonin Rolland est la partie visible des travaux d'été, mais la liste est assez longue cette année pour répondre au mieux à la qualité d'enseignement souhaitée par tous les partenaires de l'école. La rentrée se fera le 1er septembre pour 182 enfants à ce jour, effectif identique à l'année 2015.

Le quotidien des agents communaux est aussi visible sur l'entretien de nos espaces verts et pour que chacun puisse en profiter pleinement, il faut respecter les règles de vie : ramasser les « crottes » de chiens ! ne pas jeter ses tickets de jeu par terre ! ne pas laisser les papiers de goûter ou autres bouteilles n'importe où ! La liste pourrait être assez longue.

Je souhaite finir ce petit mot par une note plus légère, mais riche de sens et vous inciter à venir profiter d'un temps de lecture sous un parasol à la bibliothèque de Sainte Euphémie tous les vendredis de 16h à 19h ; des bénévoles se mobilisent pour notre bonheur !

Je vous souhaite à tous un bon mois d'Août.

Anny Sanlaville.  
Maire



- ROUTES BARREES -

Dimanche 21 Août 2016 - 13h à 17h

- Route de Trévoux (RD 28F)
- Route d'Ars (RD 28)
- Route de Misérieux (RD 88A)



1<sup>er</sup> Septembre 2016



**26/27 Août 2016 - INSCIPTIONS RENTREE SCOLAIRE  
- TAP, SOU DES ECOLES & 1,2,3 SOLEIL**

En mairie : Vendredi 26 Août de 17h à 19h & Samedi 27 Août de 10h à 12h

# ●●● Travaux du mois et des mois à venir \_ \_ \_ \_

## • Ecole

Les vacances scolaires sont là, profitons de l'occasion pour faire quelques aménagements à l'école. Pendant l'été, les travaux ci-après seront réalisés :

### ➤ Informatique

Installation de vidéo projecteurs interactifs dans 3 classes et changement des tableaux pour les remplacer par des tableaux antireflets

Installation de 2 bornes wifi dans le hall des classes roses et des classes jumelées.

### ➤ Réfection d'une salle de classe

La classe de CM1 est remise au propre par les agents communaux : peinture des murs, adaptation de l'affichage, changement de tableau.

### ➤ Eclairage

Un éclairage par LED est installé dans les classes jumelées permettant d'obtenir un meilleur éclairage avec une consommation électrique moindre.

### ➤ Modification importante de l'entrée de l'école pour renforcer la sécurité

Changement des grilles, du portail et du portillon.

Installation d'un interphone

## • Rénovation de l'escalier d'accès reliant la rue de la mairie à l'esplanade de l'église

Les escaliers reliant la rue de la mairie à l'esplanade de l'église sont vétustes, certaines marches en pierre de taille sont cassées. Leur rénovation est prévue à l'automne 2016.

Ces escaliers sont dans le périmètre de l'église qui est inscrite aux monuments historiques. La rénovation doit donc se faire dans le respect de fabrication de l'époque.

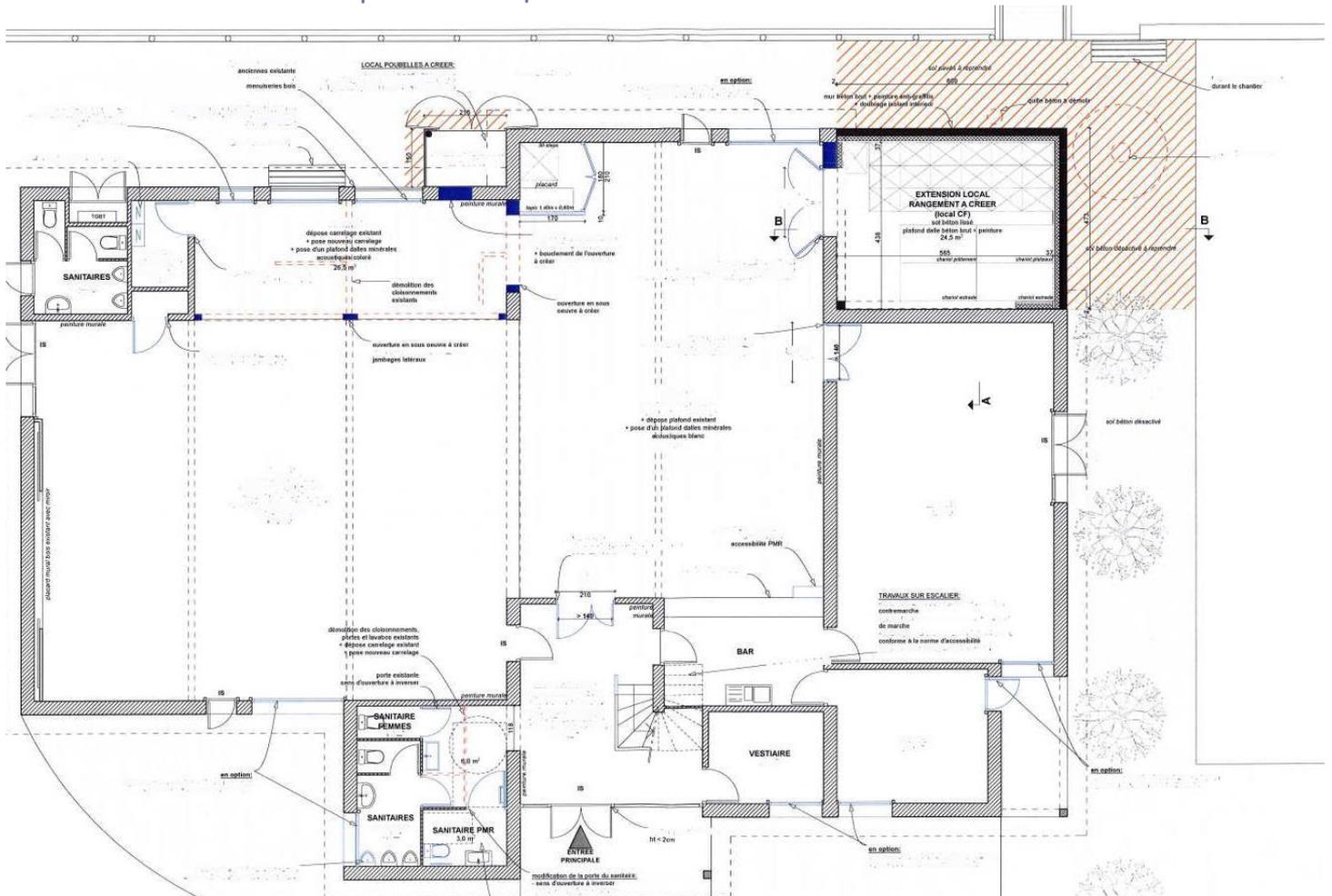
Le monument aux morts qui penche de plus en plus sera à cette occasion redressé et un demi-tour lui sera donné pour que les cérémonies puissent se faire de l'esplanade et non plus dans la rue.

## • Salle polyvalente – Rénovation, mises aux normes et extension

Ce projet résulte de plusieurs constats :

- Obligation est faite, de par la loi, à la municipalité de mettre ses bâtiments publics aux normes d'accessibilité.
- Nécessité de refaire les sols et notamment le parquet et le carrelage arrivés en limite d'usure.
- Problème de fluide et notamment de coupures intempestives des prises de courants.
- Une réflexion plus large a conduit à définir un cahier des charges englobant :
- Un réaménagement intérieur permettant d'agrandir la surface en rendant les salles annexes accessibles au public.
- Une extension permettant de créer un local de stockage.

➤ Ci-dessous le plan de l'esquisse



➤ L'extension

L'extension de la salle est située en face de la passerelle dans l'angle de la salle polyvalente ; angle inexploité à ce jour.  
 Pour permettre le sondage de sol et l'extension un arbre a été abattu.

*Il faut surtout retenir que les travaux sont prévus entre le 01 mai 2017 et le 30 septembre 2017. La salle polyvalente ne sera pas accessible pendant cette période*



Didier ALBAN  
 Maire adjoint aux travaux

●●● SCOLAIRE



CHANGEMENT POUR LES MERCREDIS.



Le bus de la ligne 2 devient une ligne régulière. Passage à l'école tous les jours à 12h10.  
**IMPERATIF : tous les enfants doivent avoir quitté l'école dès 12h (fin de l'école),** sauf les enfants que nous accompagnons par le bus au centre de loisirs de Saint Didier de Formans « L'Ile aux Enfants ».

# ●●● ET LES TAP CETTE ANNEE ? \_ \_ \_ \_ \_

D'ailleurs : **TAP** temps d'activités périscolaires ou **NAP**, nouvelles activités périscolaires ??

Ce qui compte pour nous, c'est l'enfant au sein de cette organisation et la cohérence recherchée dans la variété des activités proposées.

Depuis mars 2016, la compétence d'Alexis Perraud, animateur jeunesse, en soutien et collaboration avec le travail des élues. Il est chargé de la coordination de ces temps, en matière de constitution des groupes, suivi chaque semaine des fiches d'inscription, recherche de nouveaux animateurs si besoin, réflexion sur la question de l'évaluation auprès des enfants et des intervenants afin d'être au plus juste des envies et souhaits.

## • Infos infos ...

### ➤ Année 2015-2016 :

En moyenne, 75 enfants inscrits de la Grande Section Maternelle au CM2 par trimestre, représentant 57 familles différentes.

10 activités proposées : Reportage, Crazy-pong, chorale, peinture, aide aux devoirs, échecs, création de contes, langage des signes, bibliothèque, pétanque.

Combien ça coûte ? Aide de l'Etat, car nous sommes signataires d'un Projet Educatif de Territoire : 9 000 €

Facturation aux familles : 6 325 €

Reste à charge pour la commune : 1 600 €.

### ➤ Quoi de neuf pour 2016-2017 ?

**Activités reconduites** : Musique, peinture, aide aux devoirs en fonction des possibilités des enseignantes, échecs, création de contes (dernière année), bibliothèque avec les bénévoles sur 1 trimestre et intervention des professionnels de la médiathèque sur un trimestre.

### **Nouvelles propositions d'activités :**

Détente/ relaxation dynamique.

Langage des signes pour deux groupes identiques toute l'année.

Théâtre/ création de clowns.

Magie.

Et toujours deux tarifications pour les familles en fonction du quotient familial : 2,10 € ou 1,70 €.

Dans le cadre des **TAP** (Temps Activités Péri scolaires)

**La Mairie de Sainte Euphémie**  
Recherche **intervenant(e) en peinture**  
Les **Mardis de 16h à 17h**  
Pour l'année scolaire 2016-2017 de **Septembre à Juin**



Candidature à adresser en Mairie ou par mail [mairie@sainte-euphemie.fr](mailto:mairie@sainte-euphemie.fr)



*En route pour de nouvelles aventures !*

*Nouveaux intervenants !*

*Nouvelles rencontres !*

*Nouvelles idées !*

Marie Thérèse RIGAUDIER,  
Adjointe à la vie scolaire.

# ●●● 26 enfants dans le plus haut village de l'Ain \_ \_

Début juin, à 1 000 mètres d'altitude, les élèves de CE2-CM1 ont passé 5 jours en classe de découverte.

Installés dans le chalet « La Fauconnière » à Giron, dans le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, les enfants ont bénéficié d'une approche ludique et pédagogique de la nature.

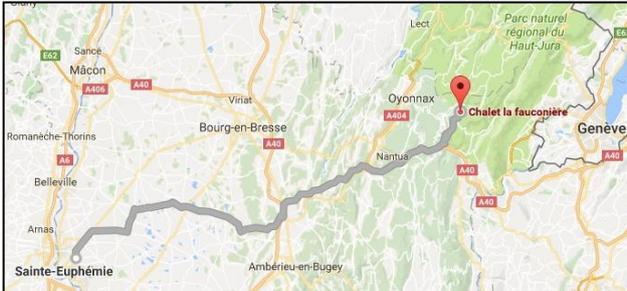


Photo de la Fauconnière

Mais, laissons-leur la parole :

## Calixte :

J'ai adoré l'escalade avec la tyrolienne et les promenades en forêt.  
J'ai beaucoup aimé la cani-randonnée. On était attaché aux chiens avec des harnais ou avec des laisses. C'était trop bien cette semaine avec les potes !



## Emma :

On a appris plein de choses en s'amusant sur les plantes et les traces d'animaux dans la nature.  
Mais j'ai préféré la cani-randonnée avec le chien « Pépite ».  
J'ai adoré aller en classe verte !

## Eléane :

On a fait un jeu d'orientation avec une boussole.  
Dans la forêt, on a construit un village pour des lutons. On a fait la charpente en bois et le toit en feuilles.  
(Les lutons sont des bonhommes petits comme le pouce alors que les lutins sont plus grands).  
On nous a montré une plante toxique. Elle a un fruit qui ressemble beaucoup à la myrtille.



Ce séjour a été financé à un tiers par les parents des élèves, un tiers par le Sou de l'école et un tiers par la municipalité.

Les classes de découverte permettent d'acquérir plus d'autonomie, d'apprendre à vivre ensemble et de se fabriquer des souvenirs inoubliables.

Tout ce petit monde est revenu enchanté.

Agnès Bocquel  
Commission communication et vie associative.

# Forum des Associations

**3** Septembre 2016

10 à 12 h

Salle Polyvalente de STE EUPHÉMIE



## VOS COMMERCANTS CET ETE

**Boulangerie pâtisserie Héritier** : fermé du 8 août au vendredi 26 août inclus.

**Garage Gelin** : ouvert tout l'été.

**Le relai du Formans** : ouvert tout l'été.

**Restaurant Au petit moulin** : fermé du 25 juillet au 9 août inclus.

**Restaurant Le Chardoillant** : ouvert tout l'été.

## QUIZ ETE

Répondez à toutes ces questions puis reportez les lettres des réponses ci-dessous.

Réponse : \_\_\_\_\_

**Indice** : nous en avons eu 7 en 2015 à Ste Euphémie :

Combien fait 5 à la puissance 3 ?

*U - 45*

*L - 15*

*M - 125*

Quel est l'auteur du roman « Un sac de billes » ?

*A - Joffo*

*O - Gide*

*I - Zola*

Les œufs en meurette sont servis avec une sauce ?

*P - au vin blanc*

*T - au porto*

*R - au vin rouge*

Quel est le cépage le plus cultivé dans le Bordelais ?

*I - le merlot*

*A - le cabernet-franc*

*U - le cabernet-sauvignon*

Qui interprète l'épicier Jambier dans le film « La traversée de Paris » ?

*E - Gabin*

*A - Louis de Funès*

*C - Bourvil*

Où est né le chorégraphe Maurice Béjart :

*X - Paris*

*S - Londres*

*G - Marseille*

Le mérou est un poisson :

*J - d'étang*

*E - de mer*

*D - de rivière*

En quelle année Nelson Mandela a-t-il été élu président d'Afrique du Sud ?

*S - 1994*

*E - 1998*

*X - 2000*

Réponse : mariages

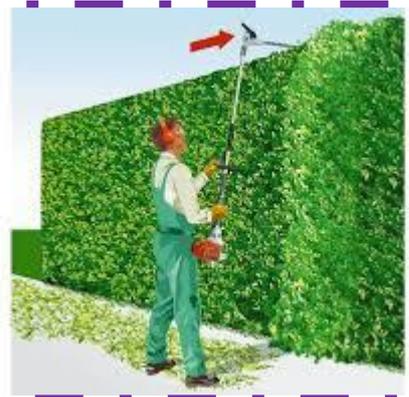
## ● **RAPPELSSS : Taille des haies**

N'attendez pas que vos haies empiètent chez vos voisins ou sur le domaine public !

Certaines haies débordent et peuvent gêner la circulation, la taille est nécessaire et indispensable !

Cette responsabilité nous incombe à tous.

Anny Sanlaville,  
Maire.



## ● **Le Frelon Asiatique**

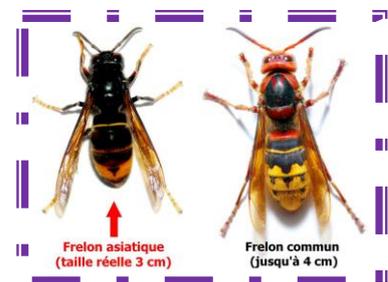
Vous suspectez sa présence :

Prenez une photo de l'insecte ou du nid.

Contactez :

GDS 01 Tel: 04 74 25 09 91 Mail: [gds01@cmre.fr](mailto:gds01@cmre.fr)

PDGON 01 Tel: 04 74 45 47 24 Mail: [fdgdon01@ma01.fr](mailto:fdgdon01@ma01.fr)



## ● **Arrêté : Brûlage à l'air libre des déchets verts**

ARRETE N° 2016-43

REGLEMENTANT LE BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DECHETS VERTS

Le Maire de la Commune de SAINTE EUPHEMIE,

**VU** le code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2.5, L.2224-13 et L.2224-14 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**VU** le Grenelle de l'environnement du 3 Aout 2009,

**VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L.222-4 0 1222-7, R222-13 à R222-36, L541-1 L.541-21-1 et l'annexe II de l'article R.541-8,

**VU** le règlement sanitaire départemental et notamment son article 84,

**VU** la circulaire du 18/11/2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts issue conjointement des ministères de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, du ministère du travail,

**VU** l'article R.610.5 du Code Pénal, concernant la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par arrêtés de police,

**Considérant** que le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel, nuit à l'environnement et à la santé, et qu'il peut être à l'origine de la propagation d'incendie et de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée,

**Considérant** que le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes,

**Considérant** le fait que sur le territoire intercommunal sont implantées deux déchetteries,

Il y a lieu de tenir compte des nouvelles exigences en matière environnementale en matière de brûlage et de rappeler aux professionnels et aux citoyens les obligations qui sont les leurs, en matière de destruction des déchets verts.

# A R R E T E

## Article 1 : Principe général

**Le principe général concernant le brûlage des déchets verts est désormais l'interdiction.**

Les moyens devant être mis en œuvre passent par la valorisation du compostage et de la gestion collective des déchets.

Les déchets verts, issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, de débroussailllements et autres pratiques similaires constituent des déchets. Lorsqu'ils sont produits par les ménages, ils constituent des déchets verts dits ménagers.

## Article 2 : Modalités générales d'application

**Professionnels** : Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par les seules voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation. (Broyage sur place, apport en déchetterie, valorisation directe).

Les entreprises productrices de quantité importante de « bio déchets » doivent en assurer la valorisation ce qui exclut aussi pour elles, toute élimination de leurs déchets verts par brûlage.

Dérogations :

Seul le Préfet peut déroger au principe de l'interdiction de brûlage des déchets.

**Particuliers** : Ils ne doivent plus procéder au brûlage des déchets verts, pour lesquels ils disposent sur le territoire intercommunal de deux déchetteries pouvant les prendre en charge.

Par l'observation des directives nationales énoncées, les citoyens participent à la réduction des émissions de polluants de l'air, évitent certains conflits de voisinage intervenant couramment, suppriment tout risque inhérent à la propagation éventuelle d'un incendie, notamment en période sèche et à proximité de sites boisés ou non encore débarrassés de friches.

Dérogations :

A titre exceptionnel, Madame le Maire pourra être sollicitée par écrit, pour une autorisation de brûlage à l'air libre. En tout état de cause, cette autorisation ne sera pas délivrée notamment, dans un des cadres énumérés ci-dessous :

- En période rouge soit du 1<sup>er</sup> juillet au 15 octobre

Et, en dehors de cette période :

- Lors d'un épisode de pollution signalé,
- Par temps humide, par temps très sec, pour des déchets verts mêlés à des bois traités ou d'autres déchets,
- A moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, plantations, reboisement, friches.
- A moins de 100 mètres des habitations.

## Article 3 : Sanctions

Les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues à l'article R.322-5 du Code Forestier mais aussi aux sanctions du Code Pénal dans le cas où l'allumage d'un feu aurait conduit à un ou des préjudices de blessures, dégradation, destruction, détérioration involontaire d'un bien appartenant à autrui.

Les infractions au présent arrêté pourront aussi être poursuivies et réprimées conformément à l'article R.610-5 du Code Pénal.

## Article 4 :

Le Garde Champêtre de la commune de SAINTE EUPHEMIE,

La Brigade de Gendarmerie de Trévoux,

Sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Anny SANLAVILLE



*Membres de la commission Communication & Vie Associative :*

Agnès Bocquel, Emmanuel Géniquet, Christine Navarro, Anny Sanlaville, Eric Uridat, Aurélie Varrier